

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution  
Ship Refits and Conversions / Radoubss et  
modifications de navires and / et  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
6C2, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

|  |   |
|--|---|
| <b>Title - Sujet</b><br>CCGS HENRY LARSEN-VLE DRYDOCK REFIT  |   |
| <b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b><br>F7049-140431/A   | <b>Amendment No. - N° modif.</b><br>011     |
| <b>Client Reference No. - N° de référence du client</b><br>F7049-140431  | <b>Date</b><br>2015-05-26                   |
| <b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b><br>PW-\$\$MD-027-25097   |   |
| <b>File No. - N° de dossier</b><br>027md.F7049-140431  | <b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>      |
| <b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b><br><b>at - à 02:00 PM</b><br><b>on - le 2015-06-11</b>   |   |
| <b>F.O.B. - F.A.B.</b><br><b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/> |   |
| <b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b><br>Haydock(MDDIV), Mark  | <b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b><br>027md |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br>(819) 956-0645 ( )   | <b>FAX No. - N° de FAX</b><br>( ) -         |
| <b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b><br><b>Destination - des biens, services et construction:</b>  |   |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

|  |  |
|--|--|
| <b>Delivery Required - Livraison exigée</b>  | <b>Delivery Offered - Livraison proposée</b> |
| <b>Vendor/Firm Name and Address</b><br><b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>   |  |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br><b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>   |  |
| <b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b><br><b>(type or print)</b><br><b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b><br><b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b> |  |
| <b>Signature</b>   | <b>Date</b>                                  |

Solicitation No. - N° de l'invitation

F7049-140431/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F7049-140431

Amd. No. - N° de la modif.

011

File No. - N° du dossier

027mdF7049-140431

Buyer ID - Id de l'acheteur

027md

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**CETTE PAGE A ÉTÉ**

**INTENTIONNELLEMENT**

**LAISSÉE VIDE**

## Modification n° 11 de l'invitation à soumissionner

### Question n° 36

Que l'amiante devra être retiré du sauna, pourtant lors de la conférence, il a été dit qu'on ne touchait pas à ce compartiment. SVP, confirmer.

### **Réponse n° 36**

L'amiante au-dessus du sauna ne doit pas être enlevé puisque cela pourrait endommager le sauna.

### Question n° 37

Lors de la conférence, pour l'item 16.0, il a été dit que l'amiante qui se trouvaient sur le filage électrique, la tuyauterie, les conduits de ventilation ne serait pas à gratter. Confirmer, que nous enlevons seulement l'amiante qui est au plafond et sur frames (deck beams).

### **Réponse n° 37**

Voir l'élément n° 16.1.3 pour obtenir des précisions et des directives sur l'enlèvement de l'isolant sur le câblage, etc.

### Question n° 38

La référence à 16.3.3 n'a pas de lien avec l'élimination de l'amiante? (valider la référence).

### **Réponse n° 38**

L'article 16.3 détaille les travaux connexes à la nouvelle isolation. L'article 16.1 détaille les matériaux contenant de l'amiante (MCA) présents dans une couche du produit à pulvériser, le « Weathershield ». Par conséquent, voilà pourquoi l'appellation 16.0 DÉSAMANTAGE ET NOUVELLE ISOLATION.

### Question n° 39

D'après les descriptions des travaux 81.0 et 82.0, pont et pont des embarcations, et passerelle et passerelle des officiers, nous devons enlever toutes les sections ayant trait à l'installation du Decklite. Toutefois, il semble que cela devrait inclure la section pour l'installation du Dex-O-Tex, d'après les articles 81.3.5 et 82.3.5. Nous avons cru comprendre, à la conférence des soumissionnaires, qu'aucune sous-couche ne serait enlevée et qu'il ne faudrait remplacer que les tuiles. Nous enlèverions donc le Dex-O-Tex également d'après les spécifications. Pouvez-vous préciser ce que nous faisons avec ces planchers?

### **Réponse n° 39**

Le Dex-o-Tex dans les zones d'entrée (six et quatre, respectivement) doit être enlevé, comme précisé dans les articles cités des spécifications. Le Dex-o-Tex dont il a été question lors de la conférence des soumissionnaires est celui des coursives au-dessus du pont principal, qui n'a pas à être enlevé.

### Question n° 40

Nous souhaitons également confirmer, pour le plancher du pont principal mentionné en 80.0, si nous devons retirer tout le revêtement et le remplacer par un revêtement neuf.

### **Réponse n° 40**

Le plancher flottant A-60 doit être entièrement retiré sur le pont principal dans les secteurs mentionnés dans les spécifications.